

Séance du Conseil municipal du 2 mai 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 26 avril 2024
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 5 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le deux mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER		GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	EYNARD	SEGUIN	MARIE-BROUILLY
HODZIC			

05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
HODZIC	Donne pouvoir à	MOULARD
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n°20240502-001 / 9.1 Autres domaines de compétences LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2025

En application des articles 255 et suivants du code de procédure pénal, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque Cour d'Assises. Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral du 2 avril 2024.

Pour l'année 2025, l'effectif des jurés a été fixé à 1 477 pour le Département du Rhône.

Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale. Celui-ci doit avoir lieu publiquement et doit être effectué par le Maire.

Le nombre de noms tirés au sort est le triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit au total 9.

A noter que la liste ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025.

Les personnes désignées par le tirage au sort seront inscrites sur un fichier informatisé. Ce tableau doit parvenir au greffier de la Cour d'Appel de Lyon au plus tard le 1^{er} juillet 2024, délai de rigueur.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort de 9 noms, devant le Conseil municipal, à partir de la liste électorale.

Ont été désignés par tirage au sort de 9 noms :

1. Madame CHANAL Amélie
2. Madame DOL Cécile
3. Madame GEHIN Lina
4. Madame LAGARDE Karine
5. Monsieur MORISOT Olivier
6. Monsieur POIRAUD Jean-Emmanuel
7. Madame SAPIN Mélanie
8. Monsieur SEDDAS Alexandre
9. Monsieur VERRIER Michel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Frédérique RIVET

